



ÉCOLE SECONDAIRE LAURIER MACDONALD
PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE

Politique sur l'évaluation

Contexte

Procédures d'admission au PEIIB

En tant qu'école publique, l'école secondaire Laurier Macdonald accueille tous les types d'apprenants. Lors de leur inscription à l'école, les élèves choisissent s'ils veulent faire partie du Programme d'éducation intermédiaire de l'IB (PEIIB). En novembre ou décembre de l'année précédente, ils doivent passer un examen de classement pour être admis dans le programme. Les élèves du PEI sont soumis à un parcours et un processus d'évaluation distincts afin de répondre aux exigences de l'IB ainsi qu'à celles de la SÉBIQ (notre organisation locale de l'IB).

L'évaluation est une composante intrinsèque du processus d'apprentissage. Les élèves n'apprennent pas pour être évalués; ils sont évalués afin d'apprendre plus efficacement. Une rétroaction efficace permet aux élèves de faire des ajustements de manière à s'approprier leur apprentissage. Elle permet de mesurer la progression de l'élève et contribue à développer son esprit critique pour qu'il devienne un apprenant tout au long de sa vie.

Respect des différences

Les élèves ont des styles d'apprentissage différents. Ils n'apprennent pas tous au même rythme ni de la même manière. Les enseignants doivent utiliser la différenciation pédagogique pour s'assurer que les élèves sont en mesure d'atteindre les objectifs à leur manière. Ils doivent également ajuster et/ou adapter les outils/méthodes d'évaluation utilisés pour évaluer les apprentissages afin d'accommoder les élèves qui progressent à un rythme différent ou qui ont des besoins différents. Ces évaluations peuvent être adaptées à chaque élève sans toutefois modifier les normes ou les objectifs à atteindre. Un large éventail de stratégies et d'outils sont disponibles pour évaluer les apprentissages des élèves.

Caractéristiques de l'évaluation

Il existe deux formes d'évaluation : formative et sommative.

Formative : « Les enseignants recueillent, analysent, interprètent et utilisent un éventail de preuves pour améliorer l'apprentissage des élèves et les aider à s'épanouir pleinement. L'évaluation par les pairs et l'autoévaluation peuvent constituer des éléments importants dans les plans d'évaluation formative. » (PEI : des principes à la pratique 2014). L'évaluation formative permet à l'enseignant de suivre les progrès de ses élèves et d'enseigner de nouveau les concepts, si nécessaire. Les exemples d'évaluation formative peuvent inclure : cartes de concepts, tickets de sortie, entrées de journal de rétroaction orale, jeu kahoot.it, et bien plus encore. Compte tenu des possibilités de rétroaction et de régulation au cours du processus d'apprentissage, l'évaluation formative est un excellent moyen de promouvoir la réussite scolaire de tous les élèves.

Sommative : Les évaluations sommatives « sont conçues pour apporter des preuves permettant d'évaluer l'accomplissement des élèves à l'aide des critères d'évaluation prescrits spécifiques aux groupes de matières du PEI. » (PEI : des principes à la pratique 2014). Elles sont généralement réalisées à la fin du

module et donnent une indication de la compréhension du module par l'élève. Les exemples d'évaluation sommative peuvent inclure : projet de fin de module, laboratoires, présentations orales, enquêtes, réponses, et bien plus encore.

L'évaluation doit permettre une rétroaction significative sur les résultats des élèves aux enseignants et aux parents. Elle doit se concentrer sur une progression des apprentissages liée aux Approches de l'apprentissage, ainsi que sur le développement de compétences critiques et créatives. Une rétroaction significative permet aux élèves de s'approprier leur apprentissage. Les tâches sont conçues de manière à permettre aux élèves d'atteindre le niveau le plus élevé en utilisant les critères d'évaluation de l'IB et ceux de la province, et à offrir des possibilités de rétroaction aux élèves et aux parties prenantes. Cette évaluation permet aux élèves de réfléchir à leur performance et aux compétences acquises au cours de cette expérience d'apprentissage.

L'importance du jugement professionnel des enseignants

En faisant du jugement professionnel de l'enseignant la pierre angulaire de l'évaluation des apprentissages, il est démontré que l'évaluation est un acte de première importance en raison des décisions qui en découlent. L'exercice du jugement professionnel est cohérent avec la responsabilité confiée aux enseignants en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et les pratiques d'évaluation de l'IB en matière d'évaluation des apprentissages.

Les enseignants fondent leurs décisions sur des références communes telles que les politiques, le cadre réglementaire, les normes et conditions fixées par chaque établissement, les informations sur l'évaluation contenues dans le programme du ministère de l'Éducation ainsi que les différents objectifs disciplinaires fournis par l'Organisation du Baccalauréat International.

Pratiques d'évaluation

Les élèves qui fréquentent l'école secondaire Laurier Macdonald, quelle que soit leur programme, sont évalués selon les exigences du ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM).

En plus des exigences susmentionnées, les élèves du programme PEIIB sont évalués conformément aux exigences de l'Organisation du Baccalauréat International. Ainsi, l'école doit s'assurer que :

- Les pratiques d'évaluation des élèves du PEIIB cadrent avec les pratiques d'évaluation énoncées dans le document PEI : des principes à la pratique 2014 et dans les différents guides de matières fournis par l'Organisation du Baccalauréat International.
- Les pratiques d'évaluation sont alignées sur les objectifs des groupes de matières de l'IB ainsi que sur les objectifs du programme national.

Cadre d'évaluation des apprentissages

L'évaluation des apprentissages des élèves doit respecter le programme d'études provincial fourni par le ministère de l'Éducation. Elle doit inclure les principes suivants :

À la suite des nouvelles orientations en évaluation annoncées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* a été modifié et prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2011, l'évaluation s'appuiera sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* produit pour chaque programme. Ces cadres fournissent, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des

apprentissages afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique.

(https://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/index_en.php)

et

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

« DIVISION VII

ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE

28. L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, soit des connaissances et des compétences disciplinaires, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et, le cas échéant, administratives. »

<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/l-13.3,%20r.%208>

Principes généraux de l'évaluation

Le ministère de l'Éducation, la Commission scolaire English-Montréal et l'école secondaire Laurier Macdonald organisent et administrent tous des examens formels traditionnels qui se déroulent pendant une période d'examen déterminée. Habituellement, ces périodes sont fixées deux fois par année sous forme d'examens de mi-année en janvier et d'examens sommatifs de fin d'année au mois de juin.

Ces périodes comprennent les épreuves uniques produites par le ministère de l'Éducation, les examens complémentaires produits par la Commission scolaire English-Montréal et les examens locaux produits par l'école.¹

Outre les périodes traditionnelles d'examens formels, les pratiques actuelles prévoient également des évaluations étendues à même l'horaire régulier. Ces évaluations prendront souvent la forme de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) et de projets d'apprentissage étendus, généralement réalisés sur plusieurs cours. Elles placent les élèves dans des situations familières et non familières, dans toutes les matières. D'autres évaluations se déroulent également en classe pendant les heures de cours.

Principes d'évaluation à l'école secondaire Laurier Macdonald

L'apprentissage doit inclure non seulement l'aspect cognitif mais aussi les domaines social et émotionnel afin d'aider les élèves à développer les attitudes et les valeurs qui les aideront à devenir des apprenants autonomes tout au long de leur vie. L'évaluation des apprentissages doit respecter les articles de la *Loi sur l'instruction publique du Québec*, du Régime pédagogique du ministère de l'Éducation et de la politique en matière d'évaluation de la Commission scolaire English-Montréal, ainsi que les principes de l'Organisation du Baccalauréat International.

¹ Pour l'année scolaire 2020-2021, il n'y a pas d'évaluations formelles en raison des restrictions liées à la COVID.

Partage d'informations/communications²

Le ministère de l'Éducation a publié des règlements qui doivent être suivis par toutes les écoles de la province de Québec.

- Au plus tard le 15 octobre de chaque année, les parents recevront une communication des progrès de leur enfant.
- Il y a trois bulletins officiels, comme l'exige le ministère de l'Éducation dans le Régime pédagogique. Ils doivent être transmis au plus tard le 20 novembre, le 15 mars et le 10 juillet de chaque année.
- Une note chiffrée globale sur 100, ainsi que la moyenne du groupe, sont incluses pour chaque matière.

Chaque élève de l'école secondaire Laurier Macdonald recevra la communication conformément aux règlements ci-dessus.

Les élèves du PEIIB

- En plus des bulletins obligatoires, les élèves du PEIIB reçoivent le bulletin du PEIIB deux fois par an. Il est distribué avec le bulletin scolaire émis par l'école.²
- Les élèves de la 1^{re} à la 5^e année reçoivent des notes formatives pour chaque critère d'évaluation dans toutes les matières, deux fois par an. La note de chaque matière sur 32 est convertie selon une échelle de 1 à 7.
- À la fin de la 5^e année, les élèves reçoivent leur certificat du PEI de l'Organisation du Baccalauréat International. Une note est attribuée à la réalisation du Projet personnel ainsi qu'à l'achèvement de la composante Service en tant qu'action.

Accès aux politiques

La politique est publiée sur le site Web de l'école, et la communauté scolaire y a accès.

Révision de la politique

La politique sera revue pour s'assurer qu'elle respecte les exigences du ministère de l'Éducation, de la Commission scolaire English-Montréal et du Baccalauréat international.

Références :

Organisation du Baccalauréat International, Programme d'éducation intermédiaire PEI : des principes à la pratique, publié en mai 2014, mis à jour en septembre 2014 et septembre 2017

<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/l-13.3,%20r.%208>

<http://www.education.gouv.qc.ca/en/students-and-parents/>

² Communications pour l'année scolaire 2020-2021 : en raison de la COVID, il n'y a eu que deux bulletins. Il en sera de même pour l'année scolaire 2021-2022.